

Impact du PLFSS 2027 sur le pouvoir d'achat et l'accès à la santé des retraités de la classe moyenne

Texte initial présenté en Conseil des ministres le 1^{er} octobre 2026, examiné à l'Assemblée nationale depuis le 12 octobre.
Objectif : ramener le déficit de la Sécurité sociale de 21,8 Md€ à 12,7 Md€, avec plus de 10 Md€ d'économies en santé et retraites.

9 M retraités dont la pension de base est gelée (> 1260 €/mois)	1,9 Md€ de dépenses de l'Assurance maladie transférées aux complémentaires	+129 € de cotisation santé par retraité en 2027 (+8,3 %)	-501 € de pouvoir d'achat à 1600 €/mois, dont 302 € dus au PLFSS	7,6 Md€ de choc agrégé sur les retraités, dont 1,7 Md€ en santé	0,10-0,17 point de PIB en moins (estimation, effet sur la consommation)
---	--	--	--	---	---

1 Deux mesures qui se cumulent pour les retraités

- Pensions de base **gelées par défaut au-dessus de 1260 €** (art. 35) : revalorisation moyenne de 0,2 % selon le Gouvernement, pour une inflation de 1,7 % à 2,5 %.
- **1,9 Md€ de prestations transférées** aux complémentaires (dentaire, audition, transports, médicaments, cures), auxquels s'ajoute la prorogation de la contribution exceptionnelle de 2,05 % sur les primes.
- Les retraités paient seuls leur complémentaire, tarifiée selon l'âge : **1 € transféré coûte ≈ 1,25 €** de cotisation.

3 Des effets possibles sur l'accès aux soins

- À 1200 €/mois, juste au-dessus de la C2S, la complémentaire passe de **10,8 % à 11,7 % du revenu**.
- Ajustements possibles : descente en gamme, résiliation, report ou renoncement aux soins, notamment sur les postes transférés.
- Retraité polypathologique de 82 ans : pension gelée, prime en hausse, franchises +40 € ; **≈ 570 € de perte**, santé à 12 % du revenu.

2 Une baisse de pouvoir d'achat mesurable et persistante

- Effet propre du PLFSS : **1,35 % à 1,6 % du revenu** de la classe moyenne retraitée ; perte réelle, inflation comprise : **2,4 % à 2,6 %** (jusqu'à 3,7 % à 3 % d'inflation).
- Rapportée au budget restant après les dépenses contraintes, la perte représente **13 % du « reste pour vivre »** (hypothèse de 80 % de dépenses contraintes).
- Sans rattrapage, le gel s'inscrit dans la base des pensions futures ; chaque hausse de prime devient la base des suivantes.

4 Des effets indirects sur les dépenses et l'activité

- La dépense transférée n'est pas supprimée : elle est financée par les complémentaires, dont les frais de gestion sont plus élevés que ceux de l'Assurance maladie.
- **277 000 hospitalisations** (6 850 € par séjour) représenteraient l'équivalent des 1,9 Md€ transférés (seuil d'équivalence, non une prévision).
- Effet estimé sur la consommation : **-4,2 Md€**, soit 0,10 à 0,17 point de PIB ; la baisse d'activité réduirait aussi les recettes publiques (hypothèses de propension à consommer et de multiplicateur).

Perte de pouvoir d'achat 2027 par niveau de pension (scénario central, inflation 2,5 %)

Pension totale mensuelle	1200 €	1600 €	2000 €	2500 €
Pension de base 2027	revalorisée	gelée	gelée	gelée
Effet propre du PLFSS (% du revenu)	0,52 %	1,58 %	1,50 %	1,35 %
Perte réelle de pouvoir d'achat (€/an)	219 €	501 €	603 €	714 €
Complémentaire santé en % du revenu (2026 → 2027)	10,8 → 11,7 %	8,1 → 8,8 %	6,5 → 7,0 %	5,2 → 5,6 %

Personne seule, 70-79 ans, contrat individuel à 1560 €/an. Trois scénarios testés (inflation 1,7 % / 2,5 % / 3 %). Hors franchises (+40 € pour les assurés au plafond) et hors abattement fiscal de 10 %.

Redresser les comptes sociaux est indispensable. La question posée par cette étude est celle de la méthode : le faire sans réforme structurelle, par la désindexation des pensions et le transfert de dépenses vers les ménages et les complémentaires, est-il soutenable pour les retraités de la classe moyenne, et compatible avec les objectifs de la protection sociale définis en 1945 ?